



Mot du maire



Yves Dubé,
Maire de La Sarre

Mot du maire

L'été est enfin arrivé! Cette période vous incitera sans aucun doute à sortir et à profiter de nos parcs et espaces verts. Je souhaite simplement vous rappeler l'importance de faire preuve de civisme et de respect, particulièrement auprès des gens que vous rencontrez ou côtoyez.

Comme vous le savez, le Festival équestre et Rodéo professionnel a dû être reporté en raison des feux de forêt. Nos équipes ont travaillé fort avec les organisateurs de cet événement tant attendu pour arrimer leur programmation à celle de la Fête nationale régionale, qui se tient à La Sarre cette année. On peut déjà être certains que ce sera tout un week-end en ville, avec l'association de ces deux événements majeurs. Ne manquez pas ça!

De plus, cet été, le Service de la vie active et animation du milieu a préparé une programmation variée et attrayante, que vous pourrez consulter et conserver. D'autres activités viendront enrichir cette programmation, alors n'hésitez pas à vous référer à notre site web pour rester informés.

En conclusion, les conseillers et les membres du personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un merveilleux été!

Bonne lecture!

Séances du conseil municipal

Les prochaines séances publiques du conseil municipal auront lieu :

- › mardi 4 juillet à 19 h
- › mardi 8 août à 19 h
- › mardi 5 septembre à 19 h

Salle du conseil municipal | Hôtel de Ville
201, rue Principale, La Sarre

Vous pouvez suivre la diffusion en direct sur la page Facebook Ville de La Sarre.



Bienvenue à tous!

Merci aux étudiants !

Nous souhaitons adresser un merci bien spécial à tous les étudiants qui ont répondu positivement à nos offres d'emplois cet été.

Merci de contribuer à l'embellissement de nos parcs et à l'entretien de nos lieux.

Merci de rendre possible l'offre de camp de jour aux familles de chez nous. C'est grâce à vous, si les enfants peuvent profiter d'un camp de jour rempli de rires, d'aventures et de souvenirs inoubliables.

Nous souhaitons que vos journées estivales soient aussi joyeuses que le rire d'un enfant et nous invitons les citoyens à les saluer chaleureusement tout au long de l'été !

Se rafraîchir dans une piscine!

Profitez de l'été en vous rafraîchissant avec une piscine en famille ! Pour avancer dans votre projet, faites votre demande de permis en ligne ici :



Tous les propriétaires d'une piscine, peu importe leur date d'installation, doivent mettre aux normes leurs installations en conformité avec le Règlement sur la sécurité des piscines, et ce, **au plus tard le 30 septembre 2025**.



Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de la mise en place d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, visitez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.



Préparez votre baignade en toute sécurité et profitez de ces beaux moments ! Bonne baignade !

L'utilisation de l'eau potable

Soyons économes en eau potable, surtout pendant les périodes de sécheresse, pour respecter les règlements municipaux. Voici les horaires d'arrosage en fonction de votre adresse :

Système mécanique (arrosage manuel) :

- Numéro civique impair (1, 3, 5, 7, 9) :
Mardi, jeudi et samedi de 20 h à 23 h
- Numéro civique pair (0, 2, 4, 6, 8) :
Lundi, mercredi et vendredi de 20 h à 23 h

Système automatique (arrosage automatique) :

- Numéro civique impair (1, 3, 5, 7, 9) :
Mardi, jeudi et samedi de 3 h à 6 h
- Numéro civique pair (0, 2, 4, 6, 8) :
Lundi, mercredi et vendredi de 3 h à 6 h

Pour une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou un nouvel aménagement paysager, l'arrosage est autorisé tous les jours aux heures spécifiées pendant 15 jours après le début des travaux. Pour un nouveau gazon en plaques, vous pouvez l'arroser pendant la journée d'installation.

Le remplissage d'une piscine est interdit de 6 h à 20 h. Cependant, vous pouvez utiliser l'eau de l'aqueduc lors du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir sa forme.



Règles pour les feux en plein air et les feux d'artifice en été

Utilisez un foyer conforme : optez pour un cadre manufacturé, incombustible, fermé, équipé d'une cheminée ou d'un pare-étincelles avec des ouvertures maximales de 1 cm sur 1 cm.

Choisissez un bon emplacement : placez le foyer à au moins six mètres de tout bâtiment et à 1,5 mètre de toute limite de propriété. Il doit être installé dans une cour latérale ou arrière.

Respectez les matériaux autorisés : il est interdit de brûler des déchets, des matières toxiques, des matières plastiques, du caoutchouc ou tout autre matériau pouvant produire une fumée polluante.

N'oubliez pas d'avoir de l'eau à proximité en tout temps.

Astuce : Si le risque d'incendie est TRÈS ÉLEVÉ ou EXTRÊME, il est préférable de renoncer à allumer un feu, même avec un foyer équipé d'un pare-étincelles.



L'utilisation de feux d'artifice et de pétards est interdite sur tout le territoire de la Ville de La Sarre. Cependant, les feux d'artifice à usage domestique sont autorisés les 23 et 24 juin, ainsi que les 30 juin et 1^{er} juillet, à condition de respecter les instructions d'utilisation du fabricant.



Projet de construction, de rénovation ou d'agrandissement pour l'été

Avant de commencer des travaux de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de modification sur votre propriété, contactez-nous pour vérifier la conformité de votre projet et obtenir un permis.

Un permis est nécessaire pour des rénovations intérieures ou extérieures, la construction de bâtiments secondaires, l'installation de piscines, la construction de puits, l'installation septique, la démolition de bâtiments et l'installation d'enseignes. Certains travaux mineurs ne nécessitent pas de permis, comme les abris d'auto amovibles ou les remises de moins de sept mètres² sans fondations permanentes. Assurez-vous d'afficher votre permis pendant les travaux, qui a une validité de 12 mois. La demande de permis doit être faite par le propriétaire et non l'entrepreneur.

Pour faire une demande de permis en ligne, visitez notre site web

Pour des questions sur la réglementation, contactez notre équipe du Service de l'urbanisme et du développement par courriel à info@ville.lasarre.qc.ca.



Matières résiduelles :

Favorisons une collaboration citoyenne pour des cueillettes sûres et efficaces.

Pensez à l'hygiène : lavez régulièrement vos bacs.

Assurez la sécurité : attachez vos chiens pour prévenir les morsures et les désagrèments.

Organisez l'espace : placez les bacs à au moins un mètre de distance des autres objets et laissez un mètre entre chaque bac.

Pour toute assistance, contactez-nous au numéro suivant : 819 333-6626.

RAPPEL IMPORTANT :

Vérifiez régulièrement vos bacs pour prévenir les dommages et l'usure. Remplacez-les si nécessaire. Un bac conforme est équipé de roues et d'une prise européenne, avec une capacité de 240L ou 360L. Votre collaboration est grandement appréciée !



Bonjour,

Je m'appelle Daniel Forest et j'ai eu la chance d'être retenu comme nouveau directeur du service Vie active et animation du milieu (VAAM) de la Ville de La Sarre.

J'ai une longue expérience du milieu des loisirs. J'ai occupé de nombreuses années des fonctions à la Ville de Montréal ou je développais tout d'abord les loisirs scientifiques à travers la ville, puis j'ai assumé la coordination des événements spéciaux et la gestion d'un amphithéâtre au Jardin botanique de Montréal. J'ai ensuite notamment occupé un poste de directeur général d'un centre récréatif pour les aînés à Terrebonne (Cité GénérAction 55+) puis enfin directeur loisirs et culture à Rivière-Rouge.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je viens consolider l'équipe des loisirs, de la vie communautaire et de la culture de La Sarre. La dimension humaine de la ville ainsi que les actions en place ou à venir

m'ont motivées lorsque j'ai déposé mon CV. Autant le conseil municipal que la direction générale ou les membres de mon équipe ont déjà de nombreux passionnants projets en cours, que ce soit par des activités ou des plans d'actions, autant pour les aînés que pour les familles.

Les loisirs et la culture sont d'une grande importance dans une municipalité. Ils y apportent de la vie, gravitent autour de vos centres d'intérêt et permettent à des artistes ou des athlètes de se faire connaître et apprécier. Je tiens à demeurer à l'écoute des citoyens qui peuvent adresser leurs demandes, particulièrement s'ils sont prêts à s'y impliquer. Vous pouvez le faire directement auprès de moi à dforest@ville.lasarre.qc.ca ou auprès de vos élus à info@ville.lasarre.qc.ca.

J'espère que nous saurons répondre à vos attentes.

Au plaisir de vous rencontrer!



Daniel Forest

Vie active et animation du milieu

Tout au long de la belle saison, nos parcs, lieux culturels et autres infrastructures deviendront des lieux privilégiés de rencontre. Voici un aperçu de la programmation culturelle, sportive et de loisir.



Pour tous les détails : www.ville.lasarre.qc.ca

24 MAI AU 24 AOÛT

lundi au jeudi | 19 h à 22 h
Pickleball | Aréna Nicol Auto

DÈS LE 31 MAI

mercredi | dès 20 h
Soccer | Participarc

9 JUIN AU 9 AOÛT

Parcours Défi-Évasion
Espace extérieur Caisse Desjardins
d'Abitibi-Ouest



20 JUIN DÈS 13 H

Vente de billets – Salebarbes
Maison de la culture
ou ticketaccs.net

21 JUIN DÈS 13 H

Vente de billets – Fabien Cloutier
et Jean-Sébastien Girard
Maison de la culture
ou ticketaccs.net

22 JUIN AU 1^{ER} OCTOBRE

Exposition : À fendre le cœur
par Claire-Alexie Turcot
Centre d'art de La Sarre

23 JUIN 2023 DÈS 17 H

Fête nationale du Québec
Pépé et sa guitare et Les 8 sourcils
Parc équestre



27 JUIN ET 11 JUILLET

10 h à 12 h | Création d'un carillon
éolien en deux séances
Terre d'argile



1 ET 2 JUILLET

Tournoi de tennis en simple
Terrain de tennis

3 ET 4 JUILLET

10 h à 12 h | Création d'un ensemble
à déjeuner en deux séances
Terre d'argile

TOUT L'ÉTÉ

Programmation d'ateliers artistiques
avec Sophie Royer
Bibliothèque municipale Richelieu

TOUT L'ÉTÉ

Club de lecture d'été TD
Bibliothèque municipale Richelieu

10 AU 14 JUILLET

Cours de tennis pour enfants
Terrain de tennis

23 JUILLET AU 5 AOÛT

2^e édition du Festi-VAAM |
Un festival culturel, sportif et éclaté
Lieux divers

29 ET 30 JUILLET

10 h à 12 h
Atelier création d'une petite théière
(niveau intermédiaire) en deux séances
Terre d'argile

9 AOÛT

18 h 30 à 20 h 30
Initiation à la technique du tour
de potier (un cours seulement)
Terre d'argile

2 ET 3 SEPTEMBRE

Tournoi de tennis en double
Terrain de tennis

Planter un arbre

Planter un arbre : un geste simple et bénéfique pour le développement durable et l'amélioration de l'environnement. En plus d'embellir votre milieu de vie, les arbres jouent un rôle essentiel en améliorant la qualité de l'air, en offrant des habitats pour la faune, en protégeant votre habitation des vents froids d'hiver et en atténuant le bruit. De plus, planter des arbres procure du plaisir et les voir grandir est encore plus gratifiant.



Voici quelques conseils pour éviter les mauvaises surprises : évitez de planter de petits arbres sous les lignes électriques ou près des limites de propriété ; certaines espèces ont des racines envahissantes qui peuvent gravement endommager les fondations de votre maison ou les canalisations publiques.

Pour notre bien-être présent et futur, œuvrons ensemble à faire de La Sarre une ville plus verte et durable !

La nature au travail !

Dans le cadre du Défi pissenlits, la ville s'est engagée à ne pas tondre certaines parties de ses parcs et espaces verts au cours du mois de mai afin d'aider les insectes pollinisateurs à effectuer leur travail. En certains endroits, la ville délimitera des surfaces de quatre mètres² dans lesquelles la pelouse ne sera pas tondue de l'été afin de montrer à la population toute la diversité de plantes et d'insectes que peut abriter une pelouse laissée au naturel. Un panneau d'interprétation sera installé dans chacune de ces zones afin d'expliquer à la population tous les bienfaits de cette méthode. Vous les trouverez au cimetière, dans le terreplein de la 2^e Avenue Est, au coin de la 1^{re} Avenue Ouest et de l'Avenue du Bord-de-l'Eau Ouest, à l'angle de la 6^e Avenue Est et de l'Avenue du Bord-de-l'Eau Est, au Participarc et au Centre d'interprétation de la foresterie.

Zone de naturalisation (ou Nature au travail !)

CETTE ZONE DU PARC EST COLONISÉE PAR DES PLANTES SAUVAGES. NOUS LIMITONS LES INTERVENTIONS D'ENTRETIEN DANS CELLE-CI AFIN DE FAVORISER UNE PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ DE PLANTES ET D'INSECTES EN MILIEU URBAIN. LES ZONES NATURALISÉES NECESSITENT SEULEMENT QUELQUES TONTES PAR ÉTÉ PLUTÔT QUE DES TONTES RÉCURRENTES.

EN PLUS DE FAVORISER LA BIODIVERSITÉ, CES ZONES PERMETTENT :
DE RÉDUIRE NOS DÉPENSES EN CARBURANT ET NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - DE CONTRÔLER LA PRÉSENCE DE PLANTES ALLÉRÉNIQUES
DE LIMITER L'ÉTENDUE ET L'INTENSITÉ DES ÎLOTS DE CHALEUR - D'ACCROÎTRE NOTRE RÉSILIENCE FACE AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.



VOILÀ! signalement

Soumettre une requête en ligne est désormais simple et facile. « **Voilà! Signalement** » permet aux citoyens de signaler un problème non urgent à La Sarre. Que ce soit un nid-de-poule, un lampadaire brisé ou une installation défectueuse de la ville, cet outil permet au citoyen de participer à la résolution de problème. L'application est maintenant disponible sur Apple Store et Google Play et permet de localiser, photographier et signaler un problème d'une façon instantanée.

L'équipe est actuellement en formation afin d'assurer un suivi adéquat de ces requêtes citoyennes. Soyons indulgents !



Votre avis sur votre bulletin municipal : La Sarcelle

Scanner le code QR avec votre téléphone ou votre tablette et répondez directement au sondage ou demandez votre copie à la réception de L'hôtel de Ville.



Contactez-nous facilement !

Hôtel de ville 201, rue Principale

Lundi au jeudi : 8 h-12 h | 13 h-16 h 30
Mardi : 10 h-12 h | 13 h-16 h 30
Vendredi : 8 h 30-13 h

Aréna Nicol Auto 550, rue Principale

Lundi au jeudi : 8 h-12 h | 13 h-16 h 30
Vendredi : 8 h 30-13 h

Maison de la culture 195, rue Principale

Lundi : fermé
Mardi et mercredi : 9 h-12 h | 13 h-17 h
Jeudi et vendredi : 12 h-20 h
Samedi et dimanche : 10 h-15 h

NOUS CONTACTER EST SIMPLE, RAPIDE ET PERSONNALISÉ !

Demandes de service ou informations :


EN LIGNE :
ville.lasarre.qc.ca


TÉLÉPHONE :
819 333-2282


URGENCE TRAVAUX PUBLICS
(aqueduc, égout, voirie)
1-866-943-1286


EN PERSONNE :
201, rue Principale